



*Direction des services techniques
et de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/BC/SL-201231-1792

ARRETE N° ARR/2020/ST/406

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre **les travaux de réfection de voirie rue de la Tribonnerie à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour régler ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : À partir du 19 janvier 2021 et ce, jusqu'au 19 février 2021, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera réglée par feux tricolores pendant les heures de chantier. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 : À partir du 19 janvier 2021 et ce, jusqu'au 19 février 2021, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant au droit des travaux.

ARTICLE 3 : À partir du 19 janvier 2021 et ce, jusqu'au 19 février 2021, la circulation des piétons sera interdite au droit des travaux, et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé si nécessaire.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise VRL - Lille.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à l'entreprise VRL - rue Courtois - 59000 LILLE.

Fait à HEM, le - 5 JAN. 2021

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**



Laurent PASTOUR